



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 27 dont 27 sont encore en fonction. Séance du 26 Août 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 17 membres, absents excusés ayant donné procuration : 7 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 1 membre

POINT N° 59

LOGEMENT 3 PLACE KEUFER – 2EME ETAGE – FIXATION DU LOYER

Mme la Maire expose :

L'appartement situé au 2^{ème} étage du 3, Place Keufer appartenant à la commune de Sainte-Marie-aux-Mines a été libéré de son occupant au 31 Décembre 2025.

La surface de l'appartement est de 120 m² et comporte 4 pièces.

Il convient de définir le montant du loyer en vue de l'installation de nouveaux locataires.

Compte tenu de sa localisation en hyper-centre, de sa surface, de son état actuel et du prix moyen appliqué sur la commune, il est proposé de fixer le loyer mensuel à 600 € hors charges.

Le loyer sera révisable chaque année selon l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre publié par l'INSEE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de fixer le montant du loyer mensuel à 600 €
- de fixer le montant de la caution à 600 €
- que le loyer sera ensuite révisé selon l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre de chaque année
- de mandater Madame la Maire pour signer le bail et toutes pièces s'y rattachant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance


Marianne MARAFIOTI

La Maire


Noëllie HESTIN